

# Préavis municipal n° 97 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **Objet du préavis**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes ainsi que du Règlement du Conseil communal, la Municipalité demande l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires et soumet à l'approbation du Conseil communal les charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

### **Principes de régularisation des dépassements budgétaires**

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Selon les informations que nous avons à ce jour, les dépenses globales prévues au budget devraient être respectées. Des économies ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Cette année, le préavis sollicitant une série de crédits complémentaires au budget de fonctionnement est déposé en première lecture lors de la séance du Conseil communal du mois de mai en vue d'une décision du Conseil communal avant la fin de la législature.

Les crédits complémentaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles lors de l'élaboration du budget, que le caractère urgent a contraint la Municipalité à engager avant la décision du Conseil communal, en vertu de la délégation de compétence octroyée par le préavis municipal n° 1 de 2021, en conjonction avec l'article 100 du Règlement du Conseil communal ;
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention, comme les transports publics, la participation à la cohésion sociale, la péréquation, etc. Ces dépenses sont également engagées, en vertu de la délégation de compétence de début de législature et l'article 100 du Règlement du Conseil communal ;
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité, selon l'article 99 du Règlement du Conseil communal.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 31 mars 2026. Les dépassements en question représentent 0.46% du budget initialement octroyé (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). De plus, seuls 28 comptes font l'objet d'une demande de crédit complémentaire sur un total de 1'065 comptes de charges (hors amortissements, attributions aux fonds de réserve et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

## Crédits complémentaires demandés

### 1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2026	Budget 2026 (12 mois)	Comptes - Budget 2026	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
<b>0 Administration générale</b>						
<b>02221 Ressources humaines</b>						
02221.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	37'781.20	40'000.00	-2'218.80	94.45%	38'000.00
<p>Dans le cadre d'un litige en cours, une étude d'avocats externe a été mandatée pour mener une investigation interne. À la fin du mois de mars, l'enveloppe budgétaire 2026, notamment dédiée aux conseils juridiques, a été intégralement consommée par le règlement de cette prestation. Cet événement imprévisible impacte directement la capacité du service à financer d'autres besoins essentiels programmés pour l'année. Afin de garantir la continuité du soutien juridique par l'Office des ressources humaines (ORH) et de couvrir les honoraires de conseils liés au futur système d'information RH (SIRH), une régularisation est nécessaire.</p>						
<p>Pour couvrir les coûts de ladite investigation et libérer les ressources nécessaires aux projets RH en cours, un crédit complémentaire de CHF 38'000.- est sollicité.</p>						
<b>6 Trafic et télécommunications</b>						
<b>61501 Routes communales - Voirie</b>						
61501.3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	20'329.39	70'000.00	-49'670.61	29.04%	500.00
61501.3102.00	Imprimés, publications—Littering	-	2'000.00	-2'000.00	0.00%	700.00
61501.3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	2'851.86	20'000.00	-17'148.14	14.26%	400.00
61501.3130.00	Prestations et services de tiers	150.00	7'650.00	-7'500.00	1.96%	2'200.00
		<b>23'331.25</b>	<b>99'650.00</b>	<b>-76'318.75</b>	<b>23.41%</b>	<b>3'800.00</b>

La Ville de Gland accueillera, le 30 mai 2026, la « Journée suisse de la voirie et des services techniques communaux », organisée conjointement avec l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC). Le choix de la commune hôte ayant été décidé après l'élaboration du budget 2026, il n'était pas possible d'y incorporer les dépenses relatives à cette manifestation. Une demande de crédit complémentaire est nécessaire pour régulariser le dépassement engagé de CHF 3'800.-. Ce montant global impacte plusieurs comptes car il comprend des dépenses de diverses natures, notamment l'acquisition de lots (concours quizz) et décorations (ballons) afin de rendre le lieu festif (CHF 500.-), les achats pour l'apéritif (CHF 2'200.-), la location de vaisselle éco-responsable réutilisable (CHF 400.-) et l'impression d'affiches et de feuillets d'information pour la manifestation (CHF 700.-).

Par ailleurs, il convient de noter que la mention « Littering » du compte 61501.3102.00 a été enlevée pour un usage plus général de ce compte relatif aux imprimés et publications.

## 2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2026	Budget 2026 (12 mois)	Comptes - Budget 2026	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
<b>Diverses fonctions</b>						
<b>Assurance véhicules</b>						
11100.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	2'403.90	2'150.00	253.90	111.81%	300.00
32201.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	157.10	150.00	7.10	104.73%	50.00
54401.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	866.80	750.00	116.80	115.57%	150.00
61501.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	15'636.84	14'100.00	1'536.84	110.90%	1'550.00
71001.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	2'198.90	2'000.00	198.90	109.95%	200.00
73002.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	977.00	850.00	127.00	114.94%	150.00
79010.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	989.45	900.00	89.45	109.94%	100.00
79020.3134.03	Primes d'assurances choses - Véhicules	989.45	900.00	89.45	109.94%	100.00
		<b>24'219.44</b>	<b>21'800.00</b>	<b>2'419.44</b>	<b>111.10%</b>	<b>2'600.00</b>

Les primes d'assurances des véhicules ont augmenté en 2026, mais l'annonce a été réceptionnée après l'élaboration du budget. Ce phénomène est général chez toutes les compagnies d'assurances en raison de l'augmentation du coût des pièces détachées et du coût des réparations. Un appel d'offres a été effectué fin 2025, mais la compagnie d'assurance en place reste la moins chère, malgré l'augmentation. Un nouvel appel d'offres sera fait en 2026.

### **0 Administration générale**

#### **02222 Mesures de santé et de sécurité au travail (MSST)**

02222.3130.01	Prestations de services de tiers - Télécommunications	413.00	2'500.00	-2'087.00	N/A	300.00
---------------	---	--------	----------	-----------	-----	--------

Une nouvelle carte SIM a été mise en circulation pour un nouveau défibrillateur installé aux Tuillières. Cet élément n'a malheureusement pas été mis au budget par le Service des finances. Le coût est de CHF 25.- par mois, soit CHF 300.- par année. Le budget 2027 sera adapté en conséquence. Un crédit complémentaire de CHF 300.- est demandé pour régulariser la situation.

#### **02900 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs**

02900.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	20'640.00	64'100.00	-43'460.00	32.20%	73'150.00
---------------	--	-----------	-----------	------------	--------	-----------

Les charges de fonctionnement relatives à la Maison de la Jeunesse, validées le 14 mars 2024 via le préavis n° 54 de 2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement), n'ont pas été mises au budget 2026. Au moment de l'élaboration du budget, il y avait une grande incertitude sur la date de livraison du bâtiment. Le bail débutant le 1<sup>er</sup> juin 2026, il convient d'ajouter le loyer et les charges de CHF 10'450.- par mois (soit CHF 73'150.- pour 7 mois) au budget de fonctionnement pour régulariser la situation.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2026	Budget 2026 (12 mois)	Comptes - Budget 2026	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
<b>3 Culture, sport et loisirs, église</b>						
<b>34200 Parcs et promenades</b>						
34200.3130.01	Prestations de services de tiers - Télécommunications	485.30	2'200.00	-1'714.70	22.06%	750.00
Les nouveaux collaborateurs ayant rejoint le Groupe se sont vu attribuer des abonnements omettant la prise en charge des données. Or, les espaces verts travaillant via l'application <i>Teams</i> pour son calendrier hebdomadaire, la consommation de données est nécessaire. Cet élément n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget. Une demande de crédit complémentaire est nécessaire pour régulariser le dépassement anticipé de CHF 750.-.						
<b>35000 Églises et affaires religieuses</b>						
35000.3130.01	Prestations de services de tiers - Télécommunications	128.00	-	128.00	N/A	1'450.00
Par suite des travaux effectués dans le temple, en vertu du préavis n° 47 de 2023 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation énergétique du temple Saint-Paul et de la salle de paroisse et de restauration du campanile, un nouvel abonnement d'accès à internet a été souscrit. Cet élément n'a malheureusement pas été mis au budget. Le coût est de CHF 128.- par mois, soit CHF 1'408.- depuis la mise en service en février 2026. Le budget 2027 sera adapté en conséquence. Un crédit complémentaire de CHF 1'450.- (arrondi) est demandé pour régulariser la situation.						
<b>6 Trafic et télécommunications</b>						
<b>61501 Routes communales - Voirie</b>						
61501.3190.00	Prestations de dommages et intérêts	100.00	-	100.00	N/A	100.00
Un forfait de CHF 100.- a été versé pour un dommage causé par un employé communal. L'assurance RC reconnaît la faute mais n'entre pas en matière car le montant est en-dessous de la franchise de CHF 1'000.-.						
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>						
<b>71001 Approvisionnement en eau</b>						
71002.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	4'171.90	25'000.00	-20'828.10	16.69%	18'000.00
La clôture du budget 2025 fait apparaître un dépassement significatif, principalement en raison de l'augmentation d'environ 50 % de la production d'eau, liée à l'optimisation des installations de la station du Montant. Les travaux étant achevés et pérennes, cet impact financier se répercutera sur l'exercice 2026 dans des proportions analogues à celles constatées en 2025, soit un dépassement atteignant environ CHF 18'000.-. Le budget 2027 sera adapté en conséquence. Il n'a cependant pas été possible de procéder à cet ajustement avant l'adoption du budget 2026.						

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2026	Budget 2026 (12 mois)	Comptes - Budget 2026	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
--------	-------------	-----------------------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------------

**71001 Approvisionnement en eau - Entente "eaudici"**

71002.3120.02	Alim. et élimination de biens-fonds, PA - Achat électricité	7'019.78	80'000.00	-72'980.22	8.77%	15'000.00
---------------	---	----------	-----------	------------	-------	-----------

La clôture du budget 2025 fait apparaître un dépassement significatif, principalement en raison de l'installation des nouveaux générateurs d'ozone plus énergivores qu'auparavant. Cet impact financier se répercutera sur l'exercice 2026 dans des proportions analogues à celles constatées en 2025, soit un dépassement atteignant environ CHF 15'000.-. Ce compte sera adapté pour l'exercice 2027. Le budget 2027 sera adapté en conséquence. Il n'a cependant pas été possible de procéder à cet ajustement avant l'adoption du budget 2026.

**8 Économie publique**

**85006 Inspectorat des chantiers**

85006.3132.00	Honoraires conseils - Inspectorat de chantier	-	13'000.00	-13'000.00	N/A	65'000.00
---------------	---	---	-----------	------------	-----	-----------

Suite au départ imprévu du collaborateur en charge de la sécurité des chantiers, notamment, la Municipalité a validé le principe d'une réexternalisation pérenne de cette prestation.

Ce choix de la Municipalité s'inscrit dans une volonté de recentrer les ressources internes de la Ville sur le concept de santé, sécurité et incendie au travail, lequel est spécifiquement dédié à la protection et à l'intégrité des collaborateurs communaux. Afin de permettre à l'ORH de se focaliser pleinement sur cette mission prioritaire, la sécurité des chantiers — qui requiert une expertise et une disponibilité constantes sur le terrain — est confiée à un prestataire externe spécialisé.

Le mandat portera sur le suivi sécuritaire des chantiers de la Ville de Gland et le contrôle de toute intervention privée empiétant sur le domaine public.

Pour assurer la continuité de cette prestation, un crédit complémentaire de CHF 65'000.- est sollicité.

### 3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2026	Budget 2026 (12 mois)	Comptes - Budget 2026	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
--------	-------------	-----------------------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------------

#### **0 Administration générale**

##### **02221 Ressources humaines**

02221.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	14'924.14	120'000.00	-105'075.86	12.44%	22'000.00
---------------	--	-----------	------------	-------------	--------	-----------

Sur recommandation de la Police cantonale vaudoise (janvier 2026), l'ensemble des agents de sécurité publique (ASP) doit désormais être formé à l'Académie de Police de Savatan dans les meilleurs délais. À ce jour, seuls deux agents bénéficient d'un budget pour l'année en cours. Afin de régulariser la situation, l'entrée en formation du dernier ASP non encore qualifié est impérative en 2026. Le coût est estimé à CHF 12'000.-.

Par ailleurs, suite aux récents événements survenus au début de l'année 2026, il est souhaité d'inscrire cinq collaborateurs (4 ASP et 1 collaborateur de la Police du commerce) à la formation de « Chargé de sécurité en protection incendie AEAI » (Association des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie), dispensée par l'ECA - Etablissement Cantonal d'Assurance et dont le coût est estimé à CHF 7'500.-.

Enfin, pour renforcer la sécurité publique, une formation complémentaire intitulée « Sécurité à l'intérieur et aux abords des bâtiments », dispensée par le BPA (Bureau de prévention des accidents), est préconisée pour cinq personnes (4 ASP et 1 collaborateur de la Police des constructions). Le coût est estimé à CHF 2'500.-.

Un crédit complémentaire total de CHF 22'000.- est demandé pour répondre aux exigences du canton et des dispositions de sécurité internes.

##### **02900 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs**

02900.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	20'640.00	64'100.00	- 43'460.00	32.20%	750.00
---------------	--	-----------	-----------	-------------	--------	--------

Un local de stockage du matériel de nettoyage est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Maison de la Jeunesse, mais le loyer de ce local n'a pas été prévu dans le préavis n° 54 de 2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la Maison de la jeunesse à la Rue du Collège 4 (parcelle n° 1591 de Gland en développement), validé par le Conseil communal le 14 mars 2024. Le bail peut débuter le 1<sup>er</sup> juillet 2026, dans l'attente de l'approbation du Conseil communal.

#### **1 Ordre et sécurité publics, défense**

##### **11100 Police et sécurité publique**

11100.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	-	-	-	N/A	17'850.00
---------------	--	---	---	---	-----	-----------

À la suite du diagnostic du dispositif de protection incendie, le SPOP prévoit un plan d'action en deux phases, dont la première, en 2026, consiste à externaliser le contrôle prioritaire de 33 commerces à forte capacité d'accueil, afin d'assurer une mobilisation rapide de compétences spécialisées et une mise en conformité efficace. Ce crédit complémentaire permet de mandater ce cabinet d'experts. Le coût est estimé à CHF 500.- HT par établissement, ce qui porte le montant total du crédit complémentaire à CHF 17'850.- TTC.

Compte	Désignation	Comptes janvier à mars 2026	Budget 2026 (12 mois)	Comptes - Budget 2026	Comptes en % du budget	Crédit complémentaire demandé
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>						
<b>72000 Traitements des eaux usées</b>						
72000.3102.00	Imprimés, publications	-	-	-	N/A	2'000.00
Suite à des cas ponctuels de pollution des cours d'eau, il a été décidé en ce début d'année et en concertation avec la Préfecture que la Ville de Gland réalise un tout-ménage sensibilisant la population à l'évacuation correcte des eaux claires, notamment lors du lavage des voitures, terrasses et autres surfaces. Conformément au système comptable MCH2, un compte dédié est créé pour intégrer la réalisation des flyers. Ce poste sera pérennisé dans les exercices budgétaires futurs afin d'assurer une sensibilisation continue à la bonne gestion des eaux claires.						
<b>73002 Gestion des déchets - Déchetterie</b>						
73002.3130.06	Prest. services de tiers - Frais de transport et élimination	23'717.40	302'500.00	-278'782.60	7.84%	10'000.00
Les frais de transport pour le verre ont été estimés avec un tarif de transport jusqu'à l'usine Vetropack de St-Prex. Cette dernière ayant cessé son activité fin février, les tarifs vont augmenter dès le mois de mars. Pour quelques mois, les bennes seront acheminées à Éclépens, ce qui va augmenter le coût du transport d'environ CHF 200.-/benne (tarif en cours de calcul par le transporteur), soit CHF 520.-/benne au lieu de CHF 320.-/benne. La fréquence de levage est d'une fois par semaine, il en reste 44 pour le reste de l'année. Le complément estimé est donc de CHF 8'800.-. Sachant que le montant n'est pas encore contractualisé, un montant complémentaire de CHF 10'000.- est demandé.						
<b>79000 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions</b>						
79000.3000.01	Salaires autorités et commissions - Commission d'urbanisme	-	10'000.00	-10'000.00	0.00%	5'000.00
La Commission consultative d'urbanisme (CCu) est nommée au début de chaque nouvelle législature. Les dossiers d'aménagement du territoire et de police des constructions devenant de plus en plus complexes, la Municipalité souhaite étoffer les compétences professionnelles représentées au sein de la CCu avec la nomination de deux nouveaux membres avec un/e ingénieur/e mobilité et un/e architecte paysagiste.						
79000.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	-1'122.10	140'000.00	-141'122.10	-0.80%	41'000.00
Après les évènements dramatiques du début d'année à Crans-Montana, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 11'000.- qui permettra de mandater un bureau d'ingénieurs spécialistes en protection incendie pour compléter l'état des lieux effectué par le Service des bâtiments et de l'urbanisme en début d'année 2026 au niveau des bâtiments communaux. De plus, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 10'000.- pour la réalisation, par un bureau d'ingénieur mobilité, des documents relatifs au stationnement sur domaine privé (découlant du plan directeur des mobilités et du stationnement), en vue de les intégrer dans le plan d'affectation communal (PACom) et/ou de les formaliser dans une directive communale.						
Enfin, la Municipalité projette d'acquérir, sous réserve d'acceptation du Conseil communal, la parcelle n° 1587 de Gland pour la fusionner avec les parcelles n° 165, 185 et 1591 appartenant déjà à la Commune, créant ainsi un ensemble cohérent et à fort potentiel de développement dans le quartier de l'Etraz. Un crédit de CHF 20'000.- est demandé pour réaliser une étude de faisabilité et une étude économique concernant ce projet de densification et d'aménagement public, en vue de la soumission d'un préavis pour l'acquisition de la parcelle n° 1587 et l'octroi d'un droit de superficie (DDP) au Conseil communal à l'automne 2026.						

## Récapitulation des crédits complémentaires au budget 2025

### **Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable**

Le montant total demandé est de CHF 316'750.-. En résumé, les demandes de crédits complémentaires relatifs au budget 2025 sont réparties de la manière suivante par secteur comptable :

Administration générale (secteur 0) :	CHF 134'200.-
Ordre et sécurité publics, défense (secteur 1) :	CHF 18'150.-
Formation (secteur 2) :	CHF 0.-
Culture, sport et loisirs, église (secteur 3) :	CHF 2'250.-
Santé (secteur 4) :	CHF 0.-
Prévoyance sociale (secteur 5) :	CHF 150.-
Trafic et télécommunications (secteur 6) :	CHF 5'450.-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire (secteur 7) :	CHF 91'550.-
Economie publique (secteur 8) :	CHF 65'000.-
Finances et impôts (secteur 9) :	CHF 0.-
<b>Total des crédits complémentaires demandés :</b>	<b>CHF 316'750.-</b>

### **Récapitulation des crédits complémentaires demandés par catégorie**

1. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	CHF 41'800.-
2. Crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF 176'350.-
3. Crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées	CHF 98'600.-

### **Récapitulation des crédits complémentaires demandés par secteur comptable et par catégorie**

Secteurs	Catégorie de crédits complémentaires			
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Totaux
Secteur 0	38'000.-	73'450.-	22'750.-	<b>134'200.-</b>
Secteur 1	0.-	300.-	17'850.-	<b>18'150.-</b>
Secteur 2	0.-	0.-	0.-	<b>0.-</b>
Secteur 3	0.-	2'250.-	0.-	<b>2'250.-</b>
Secteur 4	0.-	0.-	0.-	<b>0.-</b>
Secteur 5	0.-	150.-	0.-	<b>150.-</b>
Secteur 6	3'800.-	1'650.-	0.-	<b>5'450.-</b>
Secteur 7	0.-	33'550.-	58'000.-	<b>91'550.-</b>
Secteur 8	0.-	65'000.-	0.-	<b>65'000.-</b>
Secteur 9	0.-	0.-	0.-	<b>0.-</b>
<b>Totaux</b>	<b>41'800.-</b>	<b>176'350.-</b>	<b>98'600.-</b>	<b>316'750.-</b>

### Incidences sur le budget 2025

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2025 voté par le Conseil communal	82'423'050.00	80'969'200.00	-1'453'850.00
Crédits complémentaires demandés pour 2025	316'750.00	0.00	-316'750.00
Adaptation attributions aux fonds de réserve	-45'350.00	0.00	45'350.00
<b>Totaux</b>	<b>82'694'450.00</b>	<b>80'969'200.00</b>	<b>-1'725'250.00</b>

## Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 97 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2026 représentant au total une augmentation de charges de CHF 316'750.- ;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2026	CHF 1'453'850.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 97	CHF 316'750.-
Revenus supplémentaires selon préavis n°97	CHF 0.-
Adaptation des attributions aux fonds de réserve	CHF -45'350.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 1'725'250.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

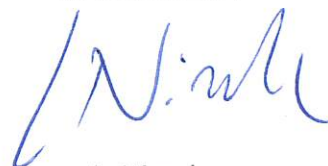
La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :



L. Nizzola

Préavis n° : 97 / 2026 Montant : CHF (TTC) 316'750.00

Préavis municipal n° 97 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026

<b>Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles</b>				CHF
- Charges supplémentaire selon préavis				316'750.00
- Revenus supplémentaires selon préavis				0.00
- Adaptation de l'attribution au fonds de réserve				-45'350.00
<b>Total annuel net</b>				<u>271'400.00</u>
<b>Situation financière</b>				CHF
<b>Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements</b>				<b>175'000'000.00</b>
<b>Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 6'571'080.-)</b>				<b>0.00</b>
<b>Quote-part à l'endettement net d'associations intercommunales</b>				<b>230'705.62</b>
<b>Endettement à ce jour</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>15.04.2026</b>	
<b>Endettement au bilan</b>				
Engagements courants	5'337'035.46	6'744'677.97	280'403.39	
Passifs transitoires	2'168'001.62	4'009'211.11	2'008'942.53	
Emprunts à court et long terme	106'000'000.00	129'000'000.00	136'000'000.00	
<b>Total endettement au bilan</b>	<b>113'505'037.08</b>	<b>139'753'889.08</b>	<b>138'289'345.92</b>	
<b>Engagements hors bilan</b>				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			119'476'145.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-82'657'984.20	
<b>Total engagements hors bilan</b>			<u>36'818'161.32</u>	
<b>Total endettement brut</b>				<b>175'107'507.24</b>
<b>Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées</b>				
Disponibilités de la bourse à ce jour				3'008'964.96
Débiteurs et comptes courants à ce jour				29'365'388.83
Placements du patrimoine financier à ce jour				41'668'143.79
Actifs transitoires à ce jour				1'092'248.39
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				17'944'491.25
<b>Solde disponible à ce jour</b>				<u>92'741'024.36</u>
<b>Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement</b>				316'750.00
<b>Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours</b>				
Préavis municipal n° 93 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657				665'000.00
Préavis municipal n° 94 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la ville et le déploiement avec Cartolacôte				164'600.00
Préavis municipal n° 96 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la refonte de l'échelle des traitements du personnel communal				57'000.00
<b>Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours</b>				<u>1'203'350.00</u>
<b>Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours</b>				<u>91'537'674.36</u>